



Mairie
de
Villiers-en-Bière

MAIRIE DE VILLIERS-EN-BIÈRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL du 10/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre à dix-huit heures quarante-sept minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Présents : M. TRUCHON, M. DOTHÉE, M. GUILLEMIN, Mme DUSSART, M. HESSEMANS, M. DE LA CRUZ, Mme BURNICHON, Mme LIETAER, Mme PERRICHON, M. JOURDAN.

Absents excusés : Mme BEN-YELLES donne pouvoir à M. TRUCHON

Secrétaire de séance : M. DOTHÉE

Date de convocation : 25/08/2026

Date d'affichage : 03/09/2026

Ouverture de la séance à 18h47 par Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Le compte-rendu du CM du 28 avril 2026 est approuvé.

1-DÉLIBÉRATION : *Demande d'autorisation de solliciter des subventions pour le projet de panneaux photovoltaïques auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR)*

Dans le cadre de la politique de transition énergétique de la commune, le Conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITÉ** le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle municipale de la Bergerie afin de favoriser la production d'énergie renouvelable locale.

À cette fin, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français, ainsi qu'à signer tous les actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La commune s'est également engagée à ne pas commencer les travaux avant la notification officielle de l'attribution des subventions.

2-DÉLIBÉRATION : *Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR), pour l'aménagement des allées du Parc, l'acquisition d'un banc public et la création d'un enclos pour chèvres naines*

Dans le cadre de sa politique d'aménagement paysager, de valorisation des espaces publics et de promotion de la biodiversité, le Conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITÉ** un programme global d'aménagement.

Ce projet comprend la réhabilitation des allées du Parc pour en améliorer l'accessibilité, la pose d'un banc public favorisant la convivialité, ainsi que la création d'un enclos dédié à l'accueil de chèvres naines pour l'animation du parc.

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français et à signer l'ensemble des documents administratifs et conventions afférents, tout en s'engageant à ne pas démarrer les travaux avant la notification officielle des aides financières.

3-DÉLIBÉRATION : *Demande de subvention pour la réfection des portes des anciennes écuries auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR)*

S'inscrivant dans le cadre de sa politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti local, le Conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITÉ** le projet de réfection des portes du bâtiment des anciennes écuries.

Ces travaux visent à remédier à la vétusté des menuiseries extérieures afin d'assurer l'étanchéité, la sécurité et la pérennité de l'édifice, tout en préservant son caractère architectural authentique.

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français, au titre de la préservation du patrimoine vernaculaire, et à signer l'ensemble des documents administratifs et conventions nécessaires.

La commune s'est également engagée à ne pas démarrer les travaux avant l'obtention de la notification officielle des subventions.

4-DÉLIBÉRATION : *Désignation du correspondant Défense de la commune*

Afin d'assurer le relais d'information entre la population, la commune et les autorités militaires, ainsi que de promouvoir l'esprit de défense et le lien armée-nation, le Conseil municipal a désigné à l'**UNANIMITÉ** Monsieur **Charles Édouard JOURDAN** en qualité de correspondant Défense de la commune de Villiers-en-Bière.

Monsieur le Maire a été chargé d'informer le Délégué militaire départemental (DMD) et les services préfectoraux de cette nomination.

5-DÉLIBÉRATION : Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents

Conformément au cadre légal relatif à la fonction publique territoriale et afin d'assurer une gestion budgétaire transparente et à jour, le Conseil municipal a adopté à l'**UNANIMITÉ** le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune, prenant effet au 10 septembre 2026.

Année 2026	SERVICES	Effectif Budgétaire	Poste Pourvu Permanent tc ou tnc	Poste pourvu contractuel tc ou tnc	Poste vacant
	<i>Filière Administrative</i>				
Catégorie B	Rédacteur	0	0	0	1
Catégorie C	Adjoint administratif Principal 1ère classe	1	1 temps complet	0	0
	Adjoint administratif Principal 2ème classe	0			1
	Adjoint administratif 2ème classe	1	1 temps complet		0
	Total filière administrative	2	2	0	0
	<i>Filière technique</i>				
Catégorie C	Agent de Maîtrise Principal	1	1 temps complet		
	Agent de Maîtrise	0			1
	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	1 temps complet		0
	Adjoint technique Principal 2ème classe	1	1 temps complet		0
	Adjoint technique 2ème classe	1	1 temps non complet		0
	Total filière technique	4	4	0	
	<i>Filière sportive</i>				
Catégorie C	Operateur/Maître-nageur sauveteur			9 temps non complet	
	Total filière sportive	9			0
TOTAL GENERAL		15	6	9	3

Cet état met à jour l'ensemble des postes de la collectivité, qui comptabilise un total général de 15 postes budgétaires (répartis entre les filières administrative, technique et sportive).

La délibération abroge les tableaux précédents, prévoit l'inscription des crédits correspondants au budget principal et charge Monsieur le Maire d'exécuter l'ensemble des mesures afférentes.

6-DÉLIBÉRATION : Solidarité en faveur des communes sinistrées

En réponse à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF) et de la Protection Civile suite aux incendies exceptionnels ayant ravagé près de 115 000 hectares dans le pays, le Conseil municipal a souhaité exprimer la solidarité de la commune de Villiers-en-Bière envers les territoires touchés.

À ce titre, le Conseil a approuvé à l'**UNANIMITÉ** l'attribution d'un don financier de **1 000 €** au profit de la Protection Civile afin de soutenir les opérations d'urgence et d'accompagnement des communes sinistrées, et a habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

7-DÉLIBÉRATION : Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition d'agents de police intercommunale et de leurs équipements avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

Afin de prolonger le dispositif existant et d'en permettre une évaluation optimale dans la perspective du renouvellement des instances municipales et communautaires, le Conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITÉ** les termes de l'avenant n° 4 prorogeant la convention de mise à disposition d'agents de police intercommunale et de leurs équipements jusqu'au 31 décembre 2027, avec prise d'effet au 1er janvier 2027.

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents afférents, tout en précisant que les crédits nécessaires à la contribution financière de la commune seront inscrits au budget principal pour les exercices concernés.

8-DÉLIBÉRATION : Ouverture exceptionnelle des dimanches pour l'année 2026 du magasin ACTION de Villiers-en-Bière

Suite à la demande formulée par l'enseigne ACTION visant l'ouverture de son magasin durant 7 dimanches pour l'année 2026, le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'**UNANIMITÉ**, en application de la réglementation relative aux dérogations au repos dominical dans les commerces de détail.

Sous réserve de l'accord de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté autorisant l'ouverture exceptionnelle de l'établissement de 8h30 à 19h les dimanches 15, 22 et 29 novembre, ainsi que les 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

9-DÉLIBÉRATION : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité pour l'année 2025

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales fixant les modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour les communes de 2 000 habitants et moins, le Conseil municipal a décidé à l'**UNANIMITÉ** d'appliquer le plafond légal revalorisé pour l'exercice 2025.

Le montant de la RODP due par la société ENEDIS ainsi que par les distributeurs d'électricité non nationalisés a ainsi été fixé à 241 €.

Le Conseil a chargé Monsieur le Maire de l'exécution de la délibération, de son émission pour recouvrement et de sa transmission aux autorités préfectorales ainsi qu'aux concessionnaires concernés.

10-DÉLIBÉRATION : Indexation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2027

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a décidé à l'**UNANIMITÉ** d'appliquer la revalorisation légale de **+ 0,90 %** (basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac) aux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2027, portant le tarif de référence à 19,10 €.

Le Conseil a maintenu l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m², ainsi que l'indexation automatique annuelle des tarifs.

Il a validé la grille tarifaire 2027 applicable aux enseignes, dispositifs publicitaires et préenseignes (numériques ou non), et a donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer le recouvrement de la taxe et notifier la décision aux services préfectoraux.

11- DÉLIBÉRATION : *Approbation de l'opération d'aménagement du Carrefour de la Glandée et acquisitions foncières*

Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la Glandée (RD 64/RD 142), le Conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITÉ** cette opération d'intérêt général ainsi que l'acquisition à l'amiable de plusieurs emprises foncières nécessaires à sa réalisation.

Les acquisitions concernent le Lot A (1 a 54 ca) auprès de Mme Audrey DA SILVA et M. Kevin DE LA CRUZ, le Lot C (2 a 52 ca) auprès de la SCI DU LYS, et le Lot B (4 a 94 ca) auprès de la SCI DU DOMAINE D'ORSONVILLE.

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente à intervenir chez le notaire de la commune ainsi que tous les documents y afférents, et a précisé que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours.

TOUR DE TABLE

○ Monsieur TRUCHON

✓ Monsieur le Maire rappelle qu'une soirée offerte aux habitants de la Commune, se tiendra le samedi 19 septembre, à partir de 19h30, dans la salle de la Bergerie, afin de célébrer la fin de l'été.

Celle-ci sera sur le thème des îles, le repas sera Réunionnais et le dress code sera le blanc.

Cette soirée sera précédée d'un tournoi de pétanque amical à partir de 14h30.

✓ Monsieur le Maire informe que suite à la délibération prise lors du Conseil municipal du 2 avril 2026, concernant une nouvelle demande de subvention pour la vidéoprotection, nous allons devoir refaire un dossier complet, avec également la visite de la Police pour définir les nouveaux emplacements des caméras.

✓ Monsieur le Maire rapporte que le spectacle de Noël offert cette année, aux enfants de la Commune, sera « Les aventures de Pinocchio », celui-ci se tiendra le dimanche 13 décembre 2026 à 16h30 au théâtre des Mathurins à Paris (départ en bus à 14h30).

Il précise que 60 places ont été réservées en carré or, ainsi qu'un bus de 61 places.

✓ Monsieur le Maire informe qu'une proposition de carte de vœux par l'Agglomération Melun Val de Seine lui a été proposé : l'idée serait de réaliser une représentation de chaque commune par un artiste.

Cette illustration pourra représenter l'Hôtel de Ville, un bâtiment emblématique, une église, un parc, ou tout autre lieu qui caractérise notre commune.

De son côté, la Communauté d'Agglomération reprendra l'ensemble des illustrations pour créer une composition représentant tout le territoire, qui figurera sur sa carte de vœux 2027 de l'Agglomération.

Les frais d'impression resteront à la charge de chaque commune.

✓ Monsieur le Maire propose de prendre un prestataire extérieur, afin de refaire et mettre à jour le site internet de la commune.
Mesdames DUSSART et PERRICHON, ainsi que Monsieur JOURDAN se proposent de s'en occuper.

✓ Monsieur le Maire relance l'idée du journal communal, plusieurs élus ont déjà fait leur article, et l'ensemble du Conseil discute des différents projets d'articles à insérer dans le journal.

○ **Monsieur DOTHÉE**

✓ Monsieur DOTHÉE informe le conseil que le nouveau vitrail de l'église sera installé dans les prochains jours.

○ **Madame BURNICHON :**

✓ Madame BURNICHON informe qu'une messe sera célébrée à l'église Saint-Éloi, le samedi 26 septembre 2026 à 18h00, suite aux travaux entrepris dans l'église de saint-Germain-sur-École.

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIERE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

La séance est levée à 21h08.

A Villiers en Bière, le 14/09/2026

Le Maire

Alain TRUCHON